



CRC

MODE D'EMPLOI

ou

comment se préparer
et gérer un contrôle de la
**CHAMBRE RÉGIONALE
DES COMPTES**



Collection
Mode d'emploi



Le mot du président



© Ville de Nanterre

Patrick Jarry

Président de la
Fédération des élus
des Epl

Le livre blanc sur l'économie mixte locale élaboré par la FedEpl en 2019 a posé les bases de la transparence des Entreprises publiques locales. Cette transparence est concrétisée par le contrôle qu'exercent les élus locaux sur les Sem, Spl et SemOp. D'autres interlocuteurs des Epl participent également de cette transparence de l'économie mixte locale, telles les chambres régionales et territoriales des comptes.

En effet, ces dernières détiennent de la loi l'attribution de pouvoir contrôler les comptes et la gestion des Epl. Les recommandations qu'elles émettent à cette fin doivent permettre d'améliorer l'environnement juridique et financier de l'Epl contrôlée. Comme le rappelle la Cour des comptes, elles n'ont toutefois pas vocation à « apprécier l'opportunité des choix des élus ».

Dans ce contexte, la FedEpl s'est dotée d'une étude analysant l'ensemble des rapports sur les Epl publiés par toutes les chambres métropolitaines et d'Outre-mer depuis 2018, afin de disposer d'un panorama exhaustif, statistique et consolidé des appréciations desdites chambres sur les Epl. Certaines recommandations apparaissent en effet légitimes.

Dans le prolongement de cette étude, le conseil d'administration de la FedEpl a souhaité l'élaboration du présent guide.

Se voulant résolument pratique et accessible, ce guide doit donc permettre à chaque Epl de se préparer de manière optimale au contrôle effectué par les chambres régionales des comptes, afin de continuer à faire valoir les atouts et les spécificités de l'économie mixte locale. La connaissance du déroulement de la procédure, des actions juridiques possibles pour faire rectifier le rapport, ainsi que des conseils pratiques à mettre en œuvre, agrémentés de témoignages d'élus et de dirigeants d'Epl, concoure à cette préparation optimale.

Plus que jamais, les Epl ont besoin d'être accompagnées dans un environnement juridique et socio-économique de plus en plus dense, complexe et incertain. CRC, *Mode d'emploi* s'inscrit pleinement dans cet objectif d'accompagnement des structures qui font la force de l'économie mixte locale et qui constituent les fers de lance des collectivités territoriales.

Focus

L'appellation commune d'Entreprises publiques locales (Epl) regroupe trois formes de sociétés différentes : les Sem (Sociétés d'économie mixte), les Spl (Sociétés publiques locales) et les SemOp (Sociétés d'économie mixte à opération unique). La Fédération des élus des Entreprises publiques locales a pour vocation d'accompagner les élus locaux dans leur rôle de président d'Epl, de valoriser la gamme Epl auprès des pouvoirs publics et des administrations centrales ainsi que de promouvoir le modèle Epl auprès des élus locaux. Aujourd'hui, on compte 1 376 Epl en France.

Nos partenaires conseil de référence

Adaltys[®]
AVOCATS



Contact :

Gilles Le Chatelier
04 72 41 15 75
gilles.lechatelier@adaltys.com



Fort d'une expertise solide en matière de contrôle opéré par les chambres régionales des comptes (CRC), Adaltys accompagne régulièrement les Epl dans le cadre des contrôles auxquels elles sont soumises, et ce aux différents stades de la procédure :

1. Lors de leurs auditions par les chambres.
2. Dans la rédaction de réponses aux rapports d'observations provisoires et définitives des chambres.
3. A posteriori du rapport d'observations définitives des chambres, en matière de recours en rectification.

Le cabinet dispose à cet effet d'une équipe dédiée dirigée par Maître Gilles Le Chatelier, ancien conseiller d'État honoraire.

Afin d'anticiper et de réduire les risques, et en dehors de l'accompagnement dans le cadre de contrôles, le cabinet Adaltys intervient également lors de formations destinées à sensibiliser les Epl aux réflexes et bonnes pratiques à adopter pour prévenir un contrôle et/ou y faire face efficacement . »



Contact :

Sébastien Franchi
02 49 62 68 00
s.franchi@syna-conseils.fr



Notre histoire toute récente, une solide expérience.

Syna est un jeune cabinet, son histoire a démarré le 1^{er} octobre 2021. Pour autant, le cabinet dispose de solides expériences et de nombreux atouts incarnés notamment par son équipe constituée d'hommes et de femmes spécialistes des Epl depuis plus de vingt ans. Partenaires privilégiés des Epl, nous intervenons dans les domaines de l'expertise-comptable, du commissariat aux comptes, de la gestion de la paie et du conseil.

Depuis toutes ces années, nous accompagnons les Epl au travers des missions « classiques », mais également dans le cadre de missions d'études et de conseil en ingénierie financière et comptable, en organisation budgétaire, ainsi qu'en soutien lors d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes.

À ce titre, nous accompagnons nos clients à chaque étape du contrôle selon leurs besoins exprimés. Cela peut concerner la préparation des réponses aux questions ponctuelles, la participation à la rédaction des réponses aux observations ainsi que la participation aux réunions contradictoires. »



I. Qu'est-ce que le contrôle des chambres ? 8

1. Présentation des chambres régionales et territoriales des comptes	9
2. La nature du contrôle	10
3. Le déroulement de la procédure	11
a. Les débuts du contrôle et le calendrier procédural	11
La préparation du contrôle par la chambre	11
L'ouverture du contrôle des comptes et de la gestion	12
L'entretien de début de contrôle : déroulé et enjeu pour l'Epl	12
Le calendrier du contrôle	14
b. Les principes de l'instruction et du contrôle	16
c. Les pouvoirs d'investigation des magistrats financiers	16
Le droit de communication de l'information et des documents	16
Le droit d'accès	17
Le droit d'audition	17
Le pouvoir d'enquête	17
d. L'élaboration du rapport et la contradiction : ce qu'il faut savoir	18
Les enjeux du rapport d'observations provisoires	18
Le rapport d'observations définitives et les réponses	20



II. Préparer son Epl au contrôle CRC 22

1. Détecter les signaux d'un contrôle potentiel	23
a. Les programmes de contrôle annuel de la Cour des comptes et des chambres	24
b. Le contrôle par d'autres organismes	24
c. Le lien entre le préfet et la chambre régionale des comptes	24
2. Connaître les thématiques sensibles contrôlées par les chambres	25
3. Les actions à mener dans son Epl avant le contrôle	27



III. Être acteur du contrôle : les bonnes pratiques 30

1. Les actions à mener pendant le contrôle de la chambre	31
a. Comment répondre au questionnaire	31
b. Adapter sa structure aux contrôles sur place	32
c. S'organiser pour la transmission des pièces	33

2. Les postures à adopter	33
a. Préparer sa structure et ses équipes à accueillir les magistrats.....	33
b. L'encadrement des échanges et dialogues avec la chambre.....	34

 FICHE SPÉCIALE : L'examen des finances et des comptes	35
I. Bien préparer ses finances avant le contrôle : les points de vigilance à vérifier et à consolider.....	36
II. Utiliser les temps forts de la procédure et les bons outils lors du contrôle	37



IV. Après le contrôle.....40

1. Comment contester le rapport d'observations définitives ?.....	41
a. L'absence de recours direct contre le rapport d'observations définitives	41
b. La demande en rectification devant la chambre.....	41
De quoi s'agit-il ?	43
Qui peut mettre en œuvre cette procédure ?	44
Comment l'introduire ?	44
Comment se déroule la procédure ?	44
c. Que faire si la chambre refuse d'accéder totalement ou partiellement à la demande en rectification ?	45
Comment introduire un tel recours devant le juge administratif ?	46
2. Les suites du contrôle	47
a. La présentation du rapport au conseil d'administration ou de surveillance.....	47
b. Le suivi par la chambre des préconisations.....	47
3. L'établissement du rapport de suites	49
a. La prise en compte des remarques et préconisation de la chambre.....	49
b. L'identification des suites à donner	49
c. La traçabilité des évolutions.....	49
d. Les destinataires du « rapport de suite ».....	50
4. Communiquer sur le contrôle et le rapport.....	50
a. La communication interne et vers les actionnaires.....	50
b. La communication externe.....	51
5. Le lien avec les autres organismes de contrôle	52
a. Que faire en cas de saisine du procureur par la chambre ?	52
b. Les liens entre le contrôle des chambres et les autres organismes de contrôle.....	53

 FICHE SPÉCIALE : Le contrôle des filiales	54
--	-----------